

INTERVENTION DE MARIE GUEYE

Conseillère générale membre de la Commission Insertion et Economie

Séance plénière du Conseil général du Finistère des 26-27 janvier 2012

Budget primitif 2012

- Rapport : Favoriser une insertion sociale et professionnelle réussie -

Seul le prononcé fait foi

Monsieur le Président, Mes Chers Collègues, Mesdames et Messieurs,

La session qui nous réunit aujourd'hui se tient dans un contexte de crise économique et sociale, dans laquelle nombre de Finistériens fragiles voient leur situation dégradée. Ils doivent faire appel au RSA, s'inscrire dans les propositions d'insertion du Conseil général pour éviter de tomber dans le chômage d'exclusion et redonner un sens à leurs projets.

Le Conseil général du Finistère a mis l'insertion au cœur de sa politique départementale. C'est pourquoi nous avons fait le choix d'inscrire notre politique pour l'insertion dans une dynamique d'économie sociale et solidaire, au service des personnes éloignées de l'emploi.

Cette politique se donne 3 ambitions fortes :

- participer à la lutte contre l'exclusion
- contribuer à la diminution de la pauvreté
- favoriser le retour à l'emploi

Pour ce faire, elle dispose d'un levier, le RSA, dont les objectifs affichés sont la lutte contre la pauvreté et l'aide au retour à l'emploi, car nul n'est inemployable.

Les actions que nous avons choisies de mettre en œuvre sont déclinées dans le projet stratégique 2010 – 2014 selon 3 objectifs opérationnels :

Objectif n°1 : Construire des parcours d'insertion qui favorisent une reprise d'activité professionnelle

- par la mise en œuvre du RSA,
- par des contrats d'engagement et d'accompagnement vers l'emploi,
- par la mobilisation de contrats aidés et d'une offre d'insertion construite à partir des chantiers d'insertion.

Dans ce cadre, nous regrettons un non recours inquiétant au RSA, dû à la complexité du système, et qui écarte à la fois des personnes en situation d'extrême exclusion, et des personnes qui auraient droit au RSA activité.

Le climat général de suspicion à l'égard des allocataires des revenus sociaux renforce à l'évidence ce phénomène de non recours au RSA. Sur les 20 000 allocataires attendus dans le département du Finistère, seuls 5000 ont demandé le RSA activité.

Le RSA n'est donc pas efficace pour aider les travailleurs pauvres. Le RSA n'est pas efficace non plus pour lutter contre la paupérisation des jeunes

Réservé aux jeunes avec enfants ou à ceux ayant travaillé deux ans sur les trois années précédentes, le RSA ne concerne aujourd'hui que 10 000 jeunes de 18/25 ans au plan national, 86 dans le Finistère, dont 64 au titre du RSA activité ! Or 20% des jeunes vivent en dessous du seuil de pauvreté ; ils sont les premières victimes de la crise.

En outre, fin 2011, le Finistère compte 17 300 foyers bénéficiaires du RSA, 55% de femmes, 52% de personnes seules. 62% sont au RSA socle. 12% sont au RSA socle et activité. 26% sont au RSA activité.

Plus de 12 700 foyers doivent être accompagnés et doivent signer un Contrat d'engagement avec le Conseil général ou ses partenaires mandatés.

81% de ces bénéficiaires ont été reçus en entretien et orientés vers un accompagnateur de parcours d'insertion, et 66% ont un contrat d'insertion signé.

Les orientations se répartissent entre emploi à 50% et social à 25%, le reste dans des catégories intermédiaires. Ce travail d'orientation devra être affiné en 2012. C'est pour cela que nous expérimentons et développons des « plateformes d'évaluation et d'orientation » qui regroupent tous les services (CAF, Pôle emploi, Conseil général) en un même lieu et sur un temps concentré.

En 2012, nous allons donc poursuivre notre travail et améliorer notre partenariat avec Pôle emploi, incontournable dans la prise en charge des personnes au RSA. Nous travaillerons également avec les territoires d'action sociale sur la mise en œuvre d'un accompagnement social amélioré par nos travailleurs sociaux, eux aussi indispensables pour prendre en charge les publics les plus en difficulté et pour travailler à la levée des freins à l'insertion pour tous.

Objectif n°2 : Développer une offre d'insertion en mobilisant les acteurs économiques, car il ne peut y avoir d'insertion sans emploi.

Nous améliorons le mode de financement des chantiers d'insertion en sécurisant l'accès au FSE. Nous soutenons également les PLIE et les équipes emploi, qui couvrent maintenant tout le Finistère.

Nous accompagnons les bénéficiaires du RSA créateurs d'entreprises, ou déjà travailleurs indépendants.

Nous développons l'accompagnement des artistes et nous organiserons le 15 mars, à Brest, avec la Direction de la Culture, une journée d'échanges entre acteurs culturels, acteurs de l'insertion et bénéficiaires des dispositifs.

Nous devons évoquer aussi les négociations en cours avec les Missions locales du Finistère pour des conventions pluriannuelles renouvelées.

Enfin, nous poursuivons notre travail avec les fédérations du bâtiment, des travaux publics, des transports, du mariage et de la propreté pour activer les clauses d'insertion dans nos marchés publics, et plus largement pour réfléchir avec elles sur leur recrutement et un maintien durable dans l'emploi.

Objectif n°3 : Mobiliser une offre d'insertion sociale pour laquelle nous mettons en œuvre des actions d'autonomie sociale et ateliers d'insertion pour nos concitoyens les plus éloignés de l'emploi. Ainsi, en 2011, le conseil général a soutenu 9 actions d'autonomie sociale et 8 ateliers d'insertion, 266 places pour 509 personnes accueillies.

LE BUDGET correspondant à ces programmes s'élève pour 2012 à :
75 M€ pour l'allocation de RSA, dont 3 M€ pour les contrats aidés
8 M€ pour les actions d'insertion

En 2012, l'action ambitieuse du Conseil général dans le domaine de l'insertion, Monsieur le Président, contribuera cette année encore à ne pas laisser les plus fragiles de nos concitoyens en marge de la société et à renforcer les solidarités en Finistère.

En conclusion je vous propose :

- de reconduire les dispositifs d'insertion sociale,
- de voter les AP, EPF, et CP nécessaires tels qu'ils figurent dans le rapport Financier
- de valider les modifications les dispositifs concernant les aides individuelles de solidarité active présentes en annexe 2.

Je vous remercie.